



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IDHEAP évalue les Principes directeurs de l'action sociale vaudoise

Une évaluation confiée à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) confirme le bien-fondé des Principes directeurs de l'action sociale vaudoise adoptés en 2009. La réforme entreprise a permis de renforcer et personnaliser le soutien social apporté aux bénéficiaires de l'aide sociale. Elle permettra également de mettre en oeuvre la recommandation émise dans un précédent rapport d'évaluation du dispositif RI de l'IDHEAP portant sur la création d'un canal de réinsertion socioprofessionnelle.

Le Service de prévoyance et d'aide sociales, en collaboration avec les Centres sociaux régionaux, a adopté en 2009 de nouveaux Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV). Ces derniers visent à favoriser l'autonomie des bénéficiaires du revenu d'insertion le plus rapidement et le plus durablement possible.

Un des éléments principaux de cette réforme, mise en oeuvre progressivement dès 2010, réside en une nouvelle répartition des tâches entre les assistants sociaux et les collaborateurs administratifs, ceux-ci étant désormais responsables de la délivrance de la prestation financière du Revenu d'insertion. Déchargés de la gestion financière des dossiers, les assistants sociaux peuvent dès lors se concentrer sur leurs tâches d'appui social et de soutien à l'insertion.

Le Service de prévoyance et d'aide sociales a confié à l'IDHEAP un mandat pour évaluer les modalités de mise en oeuvre de cette démarche et l'adhésion à ses objectifs par l'ensemble des acteurs concernés. Les résultats de cette évaluation montrent que plus de 70% des collaborateurs des Centres sociaux régionaux considèrent favorablement le nouveau système. En effet, le temps consacré par les assistants sociaux aux tâches d'appui social et de soutien à l'insertion a été augmenté de façon importante (41% de leur temps avant la réforme contre 76% de celui-ci après la réforme). L'évaluation a également permis de mettre en lumière des pistes d'amélioration visant à augmenter encore davantage l'efficacité de l'insertion et

l'efficience de la nouvelle organisation, notamment par l'amélioration des processus et des outils de travail, ainsi que le renforcement de l'offre de formations pour les collaborateurs et les cadres.

Les conditions sont ainsi réunies pour mettre en oeuvre la recommandation formulée dans un précédent rapport d'évaluation de l'IDHEAP « Evaluation du dispositif du Revenu d'insertion RI » concernant la création d'un canal de réinsertion socioprofessionnelle. Sous la forme d'une expérience pilote, le Service de prévoyance et d'aide sociales et le Service de l'emploi sont chargés de mettre en oeuvre un dispositif spécifique pour les bénéficiaires (famille monoparentale, demandeurs d'emploi de longue durée et personne sans qualification) dont la réinsertion professionnelle nécessite un appui social. Leur accompagnement sera confié aux Centres sociaux régionaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 novembre 2012

DSAS, Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021 316 52 00 ;
DECS, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01, IDHEAP, Prof. Katia Horber-Papazian, 021 557 41 00 Les rapports d'évaluation de l'IDHEAP peuvent être consultés sur le site web de l'Etat de Vaud, à l'adresse
www.vd.ch/themes/sante-social/allocations-aides/revenu-dinsertion/documentation